

Maggie De Block persiste et signe

■ La ministre refuse de reconnaître la psychomotricité. Les francophones en colère.

Les étudiants en psychomotricité risquent bien d'être déçus. Dans un courrier adressé mercredi au ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), Maggie De Block (Open VLD), ministre de la Santé, rejette le nouvel avis concernant l'inscription de la psychomotricité à la liste des professions paramédicales. Elle persiste et signe: "Je maintiens ma position de ne pas envisager de reconnaître les psychomotriciens comme nouvelle profession des soins de santé."

La Fédération des étudiants francophones (FEF) et l'Union professionnelle des psychomotriciens

francophones (UPBPF) dénoncent "cette décision navrante" qui rend la pratique de la psychomotricité "officiellement illégale".

Des actions juridiques sont envisagées

"Si Madame la Ministre ne semble pas se soucier de la vision actuelle des soins de santé (avec les récentes coupes budgétaires annoncées), elle semble encore bien moins préoccupée par la situation dans laquelle des milliers de professionnels, aux emplois menacés, et des milliers d'étudiants, à l'avenir incertain, se trouvent", souligne FEF qui affirme que la ministre "agit sans concertation avec les organes représentatifs de la profession et de l'enseignement".

L'Union professionnelle des psychomotriciens francophones et la FEF se disent prêtes à envisager des actions juridiques.

L.V.